



**Réponse à l'avis de l'UDAP sur le dossier de demande
d'autorisation de**

**SAS DEROUX Frères
1330c Route de La Verne
26260 ARTHÉMONAY**

Adresse du site de la demande :
865 Route du Chalon
26260 ARTHÉMONAY

2026

Rédacteur de l'étude :
Nadine MANTEAUX

Ce document vise à répondre aux recommandations contenues dans l'avis du 19 mars 2026 de l'UDAP.

Ce document sera ajouté aux documents soumis à la consultation du public.

L'UDAP préconise dans son avis de végétaliser les limites de parcelles. Un aménagement paysager est bien prévu (décrit dans les effets du projet sur le paysage), pour rappel, extrait du paragraphe :

« Afin d'intégrer au mieux ce nouveau bâtiment dans le paysage, un aménagement paysager sera réalisé avec plantation d'arbres et bosquets, permettant de masquer le bâtiment depuis la route et depuis les habitations de tiers.

La construction des nouveaux bâtiments, dans le prolongement des existants changera peu l'impression d'ensemble du site d'élevage. Un merlon sera créé le long de la voie communale et **une haie d'essences locales sera plantée le long de la route départementale.**

En résumé :

- Les nouveaux bâtiments seront construits sur un site comprenant déjà trois bâtiments d'élevage, un hangar et une salle d'emballage, dans le prolongement des bâtiments d'élevage existants, les installations seront groupées ;
- Les bâtiments sont actuellement masqués pour les habitations de tiers par des vergers de noyers. Un merlon borde le site au Nord-Ouest et des arbres de haute tige agrémentent les abords du site ;
- Les matériaux de construction ont été choisis de façon à créer une homogénéité d'ensemble ;
- **Un aménagement paysage de type haie sera réalisé autour des nouveaux bâtiments. »**